

L'islam non politique peut exister

L'islam est une idéologie principalement politique qui détourne à son profit la notion de liberté religieuse, et obtient ainsi des privilèges exorbitants.

Son action est pleinement politique, puisqu'il délimite les frontières d'une communauté fermée (la communauté musulmane), et en détermine les règles internes (par exemple vestimentaires et alimentaires).

Il influence même en externe les règles du reste de la collectivité nationale, puisque les hommes politiques vont jusqu'à s'interdire de légiférer quand la loi qu'ils pourraient prendre viendrait à gêner l'application d'une supposée prescription religieuse coranique. Or, si les mots ont un sens, une prescription, c'est une loi. Si cette loi est coranique, elle appartient à la charia. Donc, si nos politiques s'abstiennent de légiférer pour ne pas empiéter sur le domaine d'une « prescription religieuse » musulmane, cela veut dire qu'ils se censurent pour laisser place à la charia, laquelle n'a alors même pas besoin d'obtenir une majorité pour s'appliquer.

On en voit des exemples parlants dans les revendications touchant au voile et au halal.

L'islam ne saurait s'adapter aux lois de tous : au contraire, on les lui adapte ; on lui crée une dérogation à l'obligation d'étourdissement des animaux ; on s'interdit d'interdire le voile quand il n'est pas intégral, et on persécute ceux qui voudraient lui poser quelques limites. Les exigences de l'islam se déploient à l'aise. Les autres doivent se taire et subir.

Il faudrait en revenir aux fondamentaux du raisonnement, et même du vocabulaire. Distinguer entre la liberté religieuse (qui ne peut être large que si elle est dépourvue de toute capacité de nuire, donc de tout pouvoir) et la liberté

politique (qui, pour prix du pouvoir qu'elle recherche, doit sans cesse affronter une opposition). Or, l'islam veut et obtient les deux : une liberté absolue sous prétexte qu'elle serait religieuse, associée à la forte capacité de nuire du pouvoir politique quand il est mal exercé. Le beurre et l'argent du beurre.

Les points suivants me paraissent devoir être soulignés :

1 le voile et le halal sont des sujets politiques majeurs

2 la liberté religieuse ne peut comporter aucun droit de prescrire ou d'interdire

3 la liberté politique ne peut être absolue en démocratie

4 l'islam non politique peut exister

LE VOILE ET LE HALAL SONT DES SUJETS POLITIQUES MAJEURS

Le voile et le halal sont des sujets politiques majeurs ; ils servent de vecteur aux revendications islamiques dans des domaines qui vont bien plus loin que l'habillement et la cuisine.

Le voile affirme l'infériorité de la femme ; il fournit une excuse au violeur (« elle était habillée de façon provocante ») ; il désigne la « mauvaise musulmane » (celle qui ne le porte pas) à la surveillance du groupe ; il donne prétexte à affirmer son racisme et son sexisme vis à vis des Françaises de souche (les « putes ») ; il affirme une volonté d'endogamie, donc la volonté de tracer les frontières d'une communauté séparée et permanente au moyen du biologique et du généalogique, frontières qui finissent par être aussi solides que des frontières géographiques.

Le halal sert de vecteur à une demande de dérogation législative à l'obligation d'étourdissement lors de l'abattage ; c'est donc une demande de législation particulière ; l'islam légifère ; et il ne légifère pas que pour les siens ; il légifère au détriment des animaux de boucherie, qui subiront un surcroît de souffrance ; il légifère au détriment du budget des cantines, auquel il impose un double circuit de production

et les surcouts qui vont avec, surcouts qui seront payés par tous les convives ; il s'impose sournoisement à tous, l'exception devenant la règle ; il exige de commander partout, même dans la cuisine des autres, si bien que le kouffar n'a plus que ce choix : ne jamais inviter de musulmans à sa table (ce qui revient à aider à structurer des communautés étanches) ou lui permettre de dicter ses règles alimentaires à son hôte, c'est à dire de prendre le pouvoir dans la maison qui l'accueille (ce qui revient à se soumettre aux exigences de suprématie musulmane).

Quand il le peut, l'islam exige des circuits de production entièrement séparés, prêtant à la viande non consacrée et à ceux qui la manipulent ou la mangent une sorte d'impureté contaminante qu'on croyait disparue avec les clochettes des lépreux.

LA LIBERTE RELIGIEUSE NE PEUT COMPORTER AUCUN DROIT DE PRESCRIRE ET D'INTERDIRE

Si liberté religieuse est très large, c'est parce qu'elle a vocation à se déployer principalement dans l'intime. Son expression publique est certes possible par le culte et l'enseignement, mais pas au point de la laisser devenir un pouvoir. Si les religions veulent prescrire et interdire, il convient de le leur refuser fermement, car le pouvoir législatif ne peut découler que du débat contradictoire et de l'élection. Dans un pays démocratique, on ne légifère pas en se contentant de dire : « C'est Dieu qui le demande par ma voix. Obtempérez. »

Or, les religieux ont obtenu, par un abus de la notion de liberté religieuse, qu'on laisse se déployer leurs revendications en leur supprimant tous les obstacles et en faisant fi des autres citoyens. Les règles d'abattage des animaux ne leur conviennent pas ? Ils auront leur dérogation. Leurs filières d'abattage sacrificiel ne sont pas rentables ? Qu'à cela ne tienne ! on les équilibrera en vendant en douce de la viande sacrificielle au consommateur lambda, ou on

l'obligera à en consommer dans les cantines.

L'égalité homme/femme ne leur convient pas ? On les laisse réserver le pouvoir religieux aux hommes, séparer hommes et femmes dans les mosquées en réservant à ces dernières les espaces les moins valorisants. Il faudrait interdire le voile (tous les voiles dans tous les lieux) en tant qu'inadmissible stigmatisme d'infériorité, mais on leur demande la permission, figurez-vous ! On leur demande si le voile est une obligation religieuse, comme si la religion avait vocation à autoriser et à interdire, comme si elle pouvait faire la loi.

On voit bien par ces exemples comment la confusion entre liberté religieuse et liberté politique finit par créer de la dictature : les religieux décident de règles d'abattage rituel qu'ils imposent ensuite au reste de la société, sans que nul ne se soucie de la liberté de conscience de ceux qui ne voudraient pas participer à leur insu ou contre leur gré à ces rites sacrificiels. Ils imposent le voile comme prétendue obligation religieuse, sans que nulle autorité n'arrête l'expression de ce message sexiste. Une liberté excessive laissée aux religieux se paie d'une privation de liberté, d'égalité et de dignité pour tous les autres.

LA LIBERTE POLITIQUE NE PEUT ETRE ABSOLUE EN DEMOCRATIE

Dans une démocratie, l'expression politique n'a aucune vocation à jouir de ses aises, précisément parce que l'autre est aussi libre que moi, et que l'opposition est active. Les seules circonstances où une volonté politique se déploie sans obstacle, sans gêne, sans contradiction, sans tollés, c'est le pouvoir absolu, et, bien sur, seul le roi absolu ou le dictateur jouit de cette liberté et de ce pouvoir sans limites.

Toujours parce que le pouvoir est à la clé, le politique n'est libre que dans les limites de l'ordre public ; certaines expressions extrémistes peuvent être interdites sans états d'âme, et elles le sont. Les ligues factieuses et violentes

sont dissoutes. Le racisme est un délit. Le port d'insignes nazis est interdit.

Ces limites, qui sont celles posées par la démocratie, l'islam s'en voit affranchir d'une façon inexplicable. On ne s'explique pas que l'islam puisse déployer partout des voiles, qui marquent l'autre (la femme) en le renvoyant à un statut inférieur. On ne comprend pas que les pouvoirs publics, non contents de laisser se déployer l'expression du sexisme, des revendications de suprématie et des appels au meurtre, se fassent l'auxiliaire de la police religieuse islamique par des procès dignes de l'Inquisition.

Il n'y a aucune raison pour que les idées les plus extrémistes se déploient à l'aise sous la seule condition de se coller une étiquette religieuse. Le Coran doit être interdit, ou bien il doit être accompagné d'une mise en garde. Les associations musulmanes doivent dire clairement comment elles le lisent, ce qu'elles gardent et ce qu'elles laissent. Elles doivent être interdites ou dissoutes si elles gardent les appels au meurtre, à la suprématie et aux inégalités, si elles refusent de répondre, si elles tournent autour du pot, ou si les sermons prononcés dans leurs mosquées s'avèrent extrémistes de fait.

L'ISLAM NON POLITIQUE PEUT EXISTER

L'islam non politique peut exister si suffisamment de musulmans le veulent. On ne l'organisera pas à leur place, mais il ne nous appartient pas non plus de contribuer à leur casser les reins en leur déniait par principe la possibilité d'exister. A eux de fixer le contenu. A nous de fixer la frontière : non politique, cela veut vraiment dire non politique. Et non politique, cela veut dire qu'il s'adapte aux lois générales du pays.

A nous de préciser clairement que l'islam politique doit être interdit, et qu'il ne suffit pas de se qualifier soi-même de non-politique pour être reconnu comme tel.

Sous cette réserve, on recommandera la lecture de ce

passionnant article du site québécois Poste de Veille, intitulé L'islam modéré entre soumission et modernité :

<http://www.postedeveille.ca/2010/09/chronique-dh%C3%A9lios-dalexandrie-.html>

Cet article distingue plusieurs sortes de musulmans qu'il qualifie de « modérés », à savoir:

Les faux modérés : il s'agit là, en réalité, de musulmans radicaux maîtrisant bien les astuces de la rhétorique.

Les opportunistes et les tièdes. Les laïques : les musulmans laïques sont attachés à leur foi (dans le cas contraire, ce serait des ex-musulmans) mais ils souhaitent la vivre en privé ; pour eux comme pour les chrétiens laïques, le religieux et le politique doivent être séparés ; un laïque n'a pas l'obligation d'être athée : cette remarque vaut aussi pour les laïques musulmans. Les musulmans laïques aiment à citer les versets pacifiques du Coran et tendent à oublier les autres. Cet « oubli » n'est pas forcément négatif. Il traduit souvent l'intention de trier parmi les versets coraniques et de ne garder que ceux qui sont pacifiques. Ce qui est précisément ce que nous essayons d'obtenir des autorités religieuses musulmanes sans y parvenir. N'allons donc pas reprocher ce tri à ceux qui le font spontanément ! Il faut juste que le tri soit fait clairement, afin qu'aucune confusion ne soit possible avec la démarche des adeptes de la takkya, qui citent les versets pacifiques à la télévision tout en faisant ce qu'ils peuvent pour que ce soit les versets guerriers qui s'appliquent là où ils ont le pouvoir.

Les Coranistes : ce nom a été donné par leurs adversaires à un groupe, apparu dans les années 80 en Égypte dont le leader intellectuel est le Docteur Ahmed Sobhy Mansour, de l'université islamique d'Al Azhar. Cet historien de niveau universitaire s'est livré à des études exégétiques approfondies, et il en a conclu que le Coran était le seul texte fondamental de l'islam. Il rejette donc les hadiths (propos attribués à Mahomet), ainsi que la sira (vie du prophète) et toutes sortes de textes périphériques, qu'il estime être inauthentiques et avoir été écrits à l'époque abbasside

pour conforter le pouvoir des califes. Ils rejettent donc la charia. Ils remettent également en question l'exemplarité de la vie de Mahomet, que Dieu, selon eux, a utilisé comme messager mais sans que cela vaille reconnaissance d'une hypothétique perfection.

Les coranistes partagent les mêmes valeurs que les musulmans laïques et les ex-musulmans. C'est leur psychologie qui est différente, plus portée sur l'exégèse, plus religieuse et moins politique.

Personnellement, je refuse d'utiliser l'expression « islam modéré », et même « musulman modéré », car elle finit par ne plus rien vouloir dire. Je préfère que le critère distinctif passe entre islam politique et islam non politique. Ce qui revient à retrouver la bonne vieille idée de laïcité, et de séparation du religieux et du politique.

Catherine Ségurane